FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	**Programme Formation** **PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT ARI**	**Réf: PGM / ARI HORS MMG** **Version applicable au 19.07.23**

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Niveau concerné
3 h 30 d'enseignement.	Toute personne étant amenée à porter un Appareil de Respiratoire Isolant (ARI).	Aucun sous réserve d'une bonne maîtrise de la langue dans laquelle est dispensée la formation (Nous contacter si besoin) Selon l'INRS (ED 98) : « L'étanchéité d'une pièce faciale peut être anéantie par une barbe (même de deux jours), des favoris, des cicatrices, des éruptions cutanées, des lunettes ». **Un test d'étanchéité sera réalisé à l'entrée en formation ; il conditionnera la validation du candidat.**	Maxi 10	ARI

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable :

- Connaître et savoir la règlementation et les normes en vigueur concernant les appareils respiratoires isolants ;
- Connaître et savoir les différents critères de choix et les domaines d'utilisation des appareils respiratoires isolants ;
- Connaître la description et le fonctionnement des appareils respiratoires isolants ainsi que les contraintes liées à leur utilisation ;
- Savoir effectuer le contrôle, l'entretien, la maintenance et stocker un appareil respiratoire isolant
- Savoir utiliser un appareil respiratoire isolant

Référentiel	▪ Code du travail : Articles R.4323-104, R.4323-105 et R.4323-106 relatif à l'obligation de l'employeur d'informer et de former les salariés devant utiliser des équipements de protection individuelle. ▪ NF EN 529 « Appareils de protection respiratoire - Recommandations pour le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance ». ▪ Guide INRS ED 6106 « les appareils Guide INRS ED 6106 « les appareils de protection respiratoires ».
Documents à fournir à l'inscription	Document attestant l'aptitude médicale au port de l'ARI.
Titres et qualités du formateur	Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels. Il est formé aux techniques pédagogiques via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Exposé sur diaporama ; Remise d'un support de formation ; Evaluation des connaissances en fin de session. ARI autonome pour la partie pratique
Modalités pédagogiques	Echanges avec le formateur et autres stagiaires ; Mise en pratique avec les ARI des stagiaires. Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient.
Lieu de la formation	Sur un de nos centres
Document délivré à la suite de l'évaluation	Une attestation de formation nominative est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire selon les modalités d'évaluation décrites ci-après et sous réserve d'avoir suivi l'intégralité de la formation.

Formation théorique

Introduction
Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation
Cadre règlementaire et contractuel Le risque respiratoire
La circulation d'un produit dangereux dans l'organisme
Le manque ou l'absence d'oxygène L'ARI
Les avantages et les inconvénients des appareils à adduction d'air ou autonome
La terminologie des éléments (de la bouteille au masque)
Le fonctionnement des appareils à adduction d'air et des appareils autonomes
La mise en œuvre de l'équipement (les contrôles)
Le calcul de la durée d'utilisation
La composition d'une équipe et le rôle de chaque membre

Formation pratique

ARI autonome

Réalisation des contrôles nécessaires avant utilisation
Réalisation d'un parcours permettant de prendre en compte le poids et l'encombrement de l'appareil
Reconditionnement d'une bouteille en fin d'utilisation

Evaluations des objectifs

Evaluation des connaissances par un QCM pour la partie théorique

Test pratique : Evaluation pratique lors d'une mise en situation pratique